

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de mars deux mille seize (07-03-2016) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Signature du Livre d'Or – Hommage à Simon Oleg Bourassa

Avant de débiter la séance, c'est avec beaucoup de fierté que M. Robert Landry, maire reçoit, au nom de la Municipalité, M. Simon Oleg Bourassa, un jeune athlète stéphanois, double médaillé d'argent lors des Championnats canadiens de patinage de vitesse, s'étant déroulé la fin de semaine du 6 février dernier, à Québec.

Monsieur Simon Oleg Bourassa a remporté deux médailles d'argent, soit au 500 mètres ainsi qu'au 300 mètres individuel. Il a réussi tout un exploit sportif, et ce, pour la deuxième année consécutive, car en 2015, il a également remporté une médaille d'argent au 500 mètres individuel, toujours aux Championnats canadiens, à Saskatoon. Nous soulignons le symbole de dépassement de soi que ceci représente ainsi que tous les sacrifices effectués afin d'arriver à ces nombreux succès.

La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès encourage ce jeune athlète à persévérer et à poursuivre cette passion. Nous souhaitons beaucoup de succès à ce jeune athlète de 14 ans, qui a un bel avenir devant lui.

Encore une fois, bravo pour ces belles performances. Il représente une fierté locale au sein de toute la communauté Stéphanoise.

M. Landry fait la remise d'une tasse et une épinglette de la municipalité et procède à la signature du Livre d'Or. Les membres de la famille présents et les membres du conseil signent également le Livre d'or.

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Ne vous souciez pas de n'être pas remarqué, cherchez plutôt à faire quelque chose de remarquable. »

Confucius

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Engagements de crédits – Mars 2016
7. Autorisation – Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté - Projet de travaux de voirie – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton (côté Yamachiche)
8. Modification du Règlement 427-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 73 506 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa – Appropriation de la contribution des promoteurs
9. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 434-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie
10. Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité
11. Remise en place du comité de vigilance -- RGMRM - Dépôt
12. Octroi de contrat – Junior Tifo Consultant Technologie
13. Octroi de contrat – Environnement McM inc. – Assistance et support technique – Ouvrages d'assainissement des eaux usées
14. Octroi de contrat – Préparation et entretien des terrains de loisirs
15. Octroi de contrat – Achat de chlorure de calcium
16. Autorisation à demander des soumissions pour des travaux de rénovation – Plafond de la salle communautaire
17. Autorisation à demander des soumissions pour les travaux d'asphaltage sur la rue Biron
18. Autorisation à demander des soumissions pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur une portion de la rue Principale
19. Autorisation à demander des soumissions pour le prolongement des services d'eau potable et d'égout - Rue du Parc
20. Autorisation à demander des soumissions – Lignage de rues
21. Demande pour une année sabbatique – Martin Milot, pompier
22. Mandat à Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Remplacement des services – Rue Principale
23. MDDELCC – Engagement à procéder à la vidange des boues des étangs aérés - Demande de CA pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout rue du Parc (Bâtiment au parc des Grès- 7311-04-01-51090-13)
24. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 - Dépôt
25. Réseau Environnement - Programme d'économie d'eau potable 2016 - Adhésion
26. Achat d'un véhicule – Travaux publics

Séance ordinaire du 7 mars 2016

27. Demande d'autorisation à la CPTAQ de 9321-2447 Québec inc. à l'égard du lot 2 545 268 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-09
28. Demande de dérogation mineure de madame Sylvie Paquet à l'égard du lot 3 845 208 du cadastre du Québec
29. Versement de la redevance - C.P.A. Les Perce-Neige de Saint-Boniface
30. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – « Sentier pédestre : Parcours actif » - Autorisation à la directrice des loisirs
31. Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois
32. Appel de candidatures moniteurs – Camp de jour
33. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2016
34. Projet d'oléoduc de TransCanada – Position de la Municipalité
35. Avril - Mois de la jonquille
36. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier
37. Motion de félicitations – Club Optimiste Le Stéphanois – Carnaval d'hiver
38. Motion de félicitations – Simon Oleg Bourassa – Championnats canadiens de patinage de vitesse longue piste
39. Affaires diverses
- Période de questions
40. Clôture de la séance

2016-03-082

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il en profite pour excuser l'absence de M. Richard St-Pierre qui est présentement en vacances.

Il annonce que l'octroi par le gouvernement provincial d'une aide financière pour la construction du bâtiment multifonctionnel au parc des Grès sera dévoilé cette semaine lors d'une conférence de presse.

Il informe les gens que les démarches pour établir les besoins en eau potable cheminent selon l'échéancier prévu.

Il mentionne que la municipalité a été informée qu'il y avait deux résidences aux prises avec une contamination de gaz naturel dans leur eau potable à la suite du forage de leur puits artésien.

Il informe qu'au début d'avril, le dépanneur et le poste d'essence Ultramar de même que le bloc-appartements devraient être démolis pour faire place à la nouvelle construction qui comprendra un dépanneur, une station-service et un Tim Hortons.

Il explique en ce qui a trait au dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, que le ministère de l'Environnement recueille présentement des informations supplémentaires pour finaliser l'analyse de la demande de modification de la Régie à l'égard du rehaussement des cellules. Il fait remarquer que la remise en place du comité de vigilance tarde toujours.

Séance ordinaire du 7 mars 2016

En terminant, il mentionne qu'Hydro-Québec demande à tous les usagers de consulter leur site internet hydroquebec.com/gabelle pour de connaître les heures d'ouverture du lien interrives.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2016-03-083

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2016-03-07 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2016-03-084

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-03-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

5. Adoption des comptes fournisseurs

2016-03-085

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015 totalisant 9 106,12 \$.
- Les comptes à payer au 31 décembre 2015 au montant de 3 721,30 \$.
- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 29 février 2016 totalisant 173 591,35 \$.
- Les comptes à payer au 29 février 2016 au montant de 69 208,48 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Séance ordinaire du 7 mars 2016

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Groupe Alphard – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2016-03-086

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Alphard de la facture #2505 de 9 854,78 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. (résolution # 2015-12-489)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

GéniCité inc. - Honoraires professionnels – Étude des besoins en eau

2016-03-087

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à GéniCité inc. de la facture # 2036 de 2 340,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude sur les besoins en eau potable de la municipalité pour la période se terminant le 31 janvier 2016. (résolution numéro 2015-12-457)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Apur urbanistes-conseils – Honoraires professionnels – Conformité du plan et des règlements d'urbanisme

2016-03-088

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Apur urbanistes-conseils, de la facture # 1602-018 de 1 655,30 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour une assistance en urbanisme visant l'obtention des attestations de conformité du plan et des règlements d'urbanisme au SADR de la MRC de Maskinongé, pour la période se terminant le 1^{er} février 2016. (résolutions no 2014-10-416 et 2014-12-527)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus de fonctionnement affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2016-03-089

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats de la facture # 16555 de 17 860,02 \$ avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Relation de travail - Équité salariale

2016-03-090 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures # 4794 et 4802, respectivement de 727,15 \$ et de 1 610,45 \$, pour un montant total de 2 337,60 \$ avant taxes représentant des honoraires professionnels pour des services relatifs à la gestion du personnel, l'équité salariale et la convention collective des cols bleus et blancs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé - Services d'ingénierie - 2015

2016-03-091 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture #5FD000820 de 41 319,72 \$ représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des projets suivants :

Projet	Montant
Frais opération fonctionnement	4 480,71 \$
Travaux Saint-Thomas, partie Yamachiche	23 948,66 \$
Travaux rue Lisa	662,18 \$
Travaux rues Seigneurs et Gouverneurs phase V	88,29 \$
Bouclage rue Bellemare	2 913,57 \$
Prolongement du Parc	9 226,31 \$
Total	41 319,72 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Techni-Consultant inc. – Assistance technique – Besoin en eau - Dossier infrastructures

2016-03-092 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Consultant inc. des factures #QV101 et QV102, respectivement de 480,00 \$ et de 722,50 \$ pour un montant total de 1 202,50 \$, avant taxes, pour l'assistance technique visant à établir les besoins en eau de la municipalité et pour la préparation du devis pour le remplacement du panneau de contrôle du poste des Gouverneurs. (Résolutions 2015-06-218 et 2016-02-068)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Mars 2016

2016-03-093 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les affectations du surplus suivants :

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Couverture de laine	02.22000.649	58,68 \$
Visière pour casque	02.22000.649	307,88 \$
Trousse premier soin bâtiment (remplacement)	02.22000.649	68,19 \$
Multi Surface Giguère 1 terrain de soccer des Dalles	02.70150.447	6 048,00 \$
Multi Surface Giguère 1 terrain de baseball	02.70150.447	1 696,00 \$
Agro service –Terrain de soccer et petit terrain de balle	02.70150.447	1 031,00 \$
Conférencier Frédéric Dion – Hommage aux bénévoles	02.70150.459	1 837,00 \$
Animation – Prix de présence	02.70150.459	1 163,00 \$
ASSEDG - toilettes mobiles Dalles (2)	02.70150.516	1 080,00 \$
Baseball – toilettes mobiles (6)	02.70150.516	625,00 \$
Comité culturel –toilettes mobiles adaptées (1)	02.70150.516	367,00 \$
Écurie St-Pierre – Toilettes mobiles (2)	02.70150.516	341,00 \$
Fête nationale – Toilettes mobiles (2)	02.70150.516	208,00 \$
Par des Grès – ordure – conteneur (1)	02.70150.516	794,00 \$
Parc des Grès recyclage – conteneur (1)	02.70150.516	344,00 \$
Fête nationale - ordure – conteneur (1)	02.70150.516	208,00 \$
Fête nationale - recyclage – conteneur (1)	02.70150.516	90,00 \$
Tournoi familial - ordure – conteneur (1)	02.70150.516	408,00 \$
Tournoi familial - recyclage – conteneur (1)	02.70150.516	180,00 \$
Installation filets de baseball-Nad's	02.70150.521	808,00 \$
Réparation but portatif	02.70150.521	250,00 \$
Permis de réunion – hommage aux bénévoles	02.70150.610	86,00 \$
Repas – hommage aux bénévoles	02.70150.610	4 000,00 \$
Diable	02.70150.649	110,00 \$
Filets portatifs en métal (2)	02.70150.649	410,00 \$
Drapeaux de coins avec ressort (8)	02.70150.649	600,00 \$
Méchoui ATJ –toilette mobilité réduite (1)	02.70151.516	136,00 \$
ASSEDG – soccer – toilettes mobiles (1)	02.70151.516	567,00 \$
Conteneur	02.70151.516	265,00 \$
Soccer; resto changer serrure – double clés pour entraîneur	02.70151.521	50,00 \$
Toilette mobile	02.70290.522	709,00 \$
Conteneur	02.70290.522	530,00 \$
Filets de protection (4)	23.08000.725	4 541,00 \$
But de soccer à roulette	23.08000.725	7 244,00 \$
Remplacement gyrophare véhicule # 11-12	02.32020.525	259,50 \$
Achat baladeuse DEL (SST)	02.32020.643	125,00 \$
Achat visières de protection (2)	02.32020.643	86,00 \$
Réparation boîte camion #10-08	02.33020.525	4 620,00 \$
Achat dégeleuse à tuyau	02.41300.521	3 244,19 \$
Réparation pompe camion #222 (Ajout engagement de crédit janvier)	23.03000.724	3 857,55 \$
Garantie prolongée (36 mois) - chargeuse rétro-excavatrice*	02.32020.525	1 732,33 \$
6 pneus NOKIAN pour la niveleuse*	02.32020.525	5 249,50 \$
Total		56 334,82

*Affectation du surplus

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Affectation du surplus :

Description	Montant
Garantie prolongée (36 mois) - chargeuse rétro-excatrice*	1 732,33 \$
6 pneus NOKIAN pour la niveleuse*	5 249,50 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation – Affectation de l’excédent de fonctionnement affecté - Projet de travaux de voirie – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton (côté Yamachiche)

2016-03-094

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l’affectation de l’excédent de fonctionnement affecté (poste #59.13100.000) d’un montant de 11 710 \$ pour pourvoir aux dépenses du projet de travaux de voirie sur l’avenue Saint-Thomas-de-Caxton, du côté de Yamachiche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Modification du Règlement 427-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 73 506 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa – Appropriation de la contribution des promoteurs

ATTENDU qu’un règlement d’emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l’objet du règlement d’emprunt et qu’elle n’augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU que l’article 8 du règlement prévoit l’affectation de la contribution des promoteurs en réduction de l’emprunt et qu’il y a lieu de la préciser;

2016-03-095

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès affecte un montant de 2 809 \$ provenant de la contribution des promoteurs en réduction du montant de l’emprunt à long terme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 434-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ pour l’acquisition d’une unité d’urgence pour le service incendie

2016-03-096

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 18 février 2016, pour l’approbation du Règlement numéro 434-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ pour l’acquisition d’une unité d’urgence pour le service incendie ;

Le nombre requis de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n’a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mars 2016

10. Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, par. 7°, du Code de sécurité routière et conformément au règlement 393-2010, article 3, de cette municipalité, la municipalité peut fixer par résolution les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs consentis aux officiers et/ou aux agents de la paix par les dispositions du règlement 393-2010 de cette municipalité;

2016-03-097

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil détermine les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité comme suit :

1.STATIONNEMENT INTERDIT

Nom de la rue	Localisation ou début de l'interdiction	Distance ou limite de l'interdiction
Principale	sur toute sa longueur (À l'exception de la portion autorisée au point no 2)	des deux côtés
Saint-Honoré	intersection de la rue Principale	45 mètres, des deux côtés
Saint-Germain	intersection de la rue Principale (À l'exception de la portion autorisée au point no 4)	45 mètres, des deux côtés
Du Couvent	intersection de la rue Principale	50 mètres, des deux côtés
Saint-Joseph	intersection de la rue Principale	45 mètres, des deux côtés
	à partir du numéro civique 142	Côté est, sur une distance de 100 mètres, jusqu'à la rue St-Honoré
4 ^e Rang	Intersection du chemin Marcotte	au numéro civique 370

2. STATIONNEMENT AUTORISÉ

Sauf en période hivernale, du 15 novembre au 1^{er} avril, de 23h à 7h.

Nom de la rue	Localisation ou début de l'autorisation	Distance ou Limite de l'autorisation
Principale	du stationnement de l'église	au numéro civique 1331, côté ouest seulement

3. STATIONNEMENT AUTORISÉ 10 MINUTES

Du lundi au vendredi, entre 7h et 9h et entre 15h et 18h.

Nom de la rue	Localisation ou début de l'autorisation	Distance ou Limite de l'autorisation
Du Couvent	Du côté nord seulement après les premiers 60 m de	Sur une distance de 50 m

Modifiée par les résolutions suivantes :
2017-11-434,
2019-12-341,
2020-01-011
et 2023-08-186.

Séance ordinaire du 7 mars 2016

	l'intersection avec la rue Principale.	
--	--	--

4. STATIONNEMENT AUTORISÉ 15 MINUTES – EN TOUT TEMPS

Nom de la rue	Localisation ou Début de l'autorisation	Distance ou Limite de l'autorisation
Saint-Germain	Du côté nord et sud devant le bureau de poste	Sur une distance de 30 mètres

Il est également résolu que le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire installer la signalisation à cet effet.

Il est de plus résolu que la présente résolution abroge les résolutions numéros 2011-12-388, 2011-12-421 et 2012-09-322.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Remise en place du comité de vigilance -- RGMRM - Dépôt

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre transmise par la Régie des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) datée du 16 février 2016 concernant la remise en place du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2015-12-467, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a nommé M. Marc Bastien, conseiller, à titre de représentant de la Municipalité ;

2016-03-098

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu de transmettre la résolution numéro 2015-12-467 adoptée par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès au secrétaire du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Junior Tifo Consultant Technologie

2016-03-099

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Junior Tifo Consultant Technologie le contrat pour la refonte du site internet de la municipalité au prix de 3 000,00 \$, avant taxe, selon l'offre de services datée du 7 décembre 2015.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé d'une somme de 2 650 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Environnement McM inc. – Assistance et support technique – Ouvrages d'assainissement des eaux usées

2016-03-100

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Environnement McM inc., le contrat pour assistance et support technique concernant les ouvrages

Séance ordinaire du 7 mars 2016

d'assainissement des eaux usées selon l'offre de service datée du 15 février 2016 aux taux unitaires suivants :

Technicien senior : 66,00 \$/heure;
Technicien intermédiaire : 60,00 \$/heure;
Taux de déplacement : 0,52 \$/km;
Autres dépenses : Coûtant + 10%.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Préparation et entretien des terrains de loisirs

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 20 janvier 2016 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste pour la préparation et l'entretien de ses terrains de loisirs;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	2016	2017	2018	Montant total Avant taxes
Technic-Expert	33 000,00 \$	33 500,00 \$	34 000,00 \$	100 500,00 \$
Les Entreprises d'espaces verts stéphanois	39 138,94 \$	39 138,94 \$	39 138,94 \$	117 416,82 \$
Gazon Tommy Caron	48 550,00 \$	49 550,00 \$	50 550,00 \$	148 650,00 \$

2016-03-101

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs à l'entreprise Technic-Expert pour un montant de 100 500,00 \$, avant taxes, et ce, pour une période de trois ans (2016-2017-2018).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Achat de chlorure de calcium

2016-03-102

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fourniture de six (6) ballots de 1 000 kg de chlorure de calcium à Sel Warwick inc., au prix de 649,00 \$ le ballot de 1 000 kg pour un montant global de 3 894 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation à demander des soumissions pour des travaux de rénovation – Plafond de la salle communautaire

2016-03-103

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour des travaux de rénovation du plafond de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation à demander des soumissions pour les travaux d'asphaltage sur la rue Biron

Séance ordinaire du 7 mars 2016

2016-03-104

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour la réalisation des travaux d'asphaltage sur la rue Biron.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation à demander des soumissions pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur une portion de la rue Principale

2016-03-105

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur une portion de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation à demander des soumissions pour le prolongement des services d'eau potable et d'égout - Rue du Parc

2016-03-106

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour le prolongement des services d'eau potable et d'égout sur la rue du Parc pour desservir le parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation à demander des soumissions – Lignage de rues

2016-03-107

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs spécialisés dans le lignage de rues, selon le devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande pour une année sabbatique – Martin Milot, pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie, M. Daniel Isabelle, à l'effet d'accepter la demande de congé sabbatique de monsieur Martin Milot dans sa fonction de pompier;

2016-03-108

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de monsieur Martin Milot visant à bénéficier d'un congé sabbatique dans sa fonction de pompier, pour une période d'un (1) an débutant le 8 mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Mandat à Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Remplacement des services – Rue Principale

2016-03-109

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate monsieur Maxime Boisvert,

Séance ordinaire du 7 mars 2016

ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé, pour présenter au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), dans le cadre des travaux de remplacement des services de la rue Principale.

La résolution
n° 2016-03-109 a
été modifiée par la
résolution n°2016-
07-311

Il est de plus résolu qu'un chèque de 569 \$ à l'ordre du ministre des Finances soit annexé à cette demande pour couvrir les frais de traitement exigibles en vertu de la LQE;

Il est aussi résolu que le conseil s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. MDDELCC – Engagement à procéder à la vidange des boues des étangs aérés - Demande de CA pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout rue du Parc (Bâtiment au parc des Grès- 7311-04-01-51090-13)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a l'intention de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel au parc des Grès qui viendra en remplacer deux qui eux, seront démolis;

CONSIDÉRANT que le volume des boues occupe plus que 15 % du volume disponible des étangs aérés et qu'une vidange des boues des étangs est nécessaire;

2016-03-110

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage à prendre les procédures afin de faire réaliser la vidange des boues des étangs aérés en 2016 et que la municipalité en assumera les coûts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 - Dépôt

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, la Municipalité a dressé un bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

2016-03-111

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Réseau Environnement - Programme d'économie d'eau potable 2016 - Adhésion

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec dévoilait sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en 2011;

CONSIDÉRANT qu'à compter de 2012, les municipalités doivent produire un plan d'action et proposer des mesures pour favoriser l'économie d'eau potable;

Séance ordinaire du 7 mars 2016

2016-03-112

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, afin de sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable, adhère à titre de membre à Réseau Environnement au coût de 270 \$, avant taxes, et participe au Programme d'économie d'eau potable et au Programme Municipalité Écon'eau du Réseau Environnement, pour l'année 2016, au coût de 935,00 \$, avant taxes, pour un montant total de 1 205,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26 Achat d'un véhicule – Travaux publics

2016-03-113

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat d'un véhicule de marque Ford/ Ranger/ XL 2011, numéro de série 1FTKR4ED5BPA29926 à J.M. Grenier inc., au montant de 8 995,00 \$, avant taxes, pour le service des Travaux publics;

Que cette somme soit prélevée à même le fonds général;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande d'autorisation à la CPTAQ de 9321-2447 Québec inc. à l'égard du lot 2 545 268 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-09

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la compagnie 9321-2447 Québec inc., représentée par monsieur Anthony Palmerini, vise l'ajout d'usages non agricoles à l'intérieur du terrain de camping, sis au 310, avenue Ringuette, sur le lot 2 545 268 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-09;

CONSIDÉRANT que la demande vise à ajouter les usages «dépanneur» et «casse-croûte» dans le bâtiment d'accueil abritant la salle communautaire;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2016-03-114

À CES CAUSES, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de la compagnie 9321-2447 Québec inc. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande de dérogation mineure de madame Sylvie Paquet à l'égard du lot 3 845 208 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Sylvie Paquet vise à autoriser le lotissement du lot 3 845 208 du cadastre du Québec, situé

Séance ordinaire du 7 mars 2016

au 25, place J.-Arthur-Lemire, dans la zone Ra-10, afin de créer deux lots distincts constructibles;

CONSIDÉRANT que l'un de ces lots aura une superficie de 1 500 mètres² et le second avec bâtiment déjà érigé une superficie de 1 296 m²;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26, du Règlement de lotissement 235-90 qui stipule qu'un lot situé en milieu partiellement desservi doit avoir une superficie minimale de 1 500 m² pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2016-03-115

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par madame Sylvie Paquet concernant le lot 3 845 208 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-10, à l'effet de permettre un lotissement afin de créer deux lots constructibles dont l'un d'une superficie de 1 500 m² et le second avec bâtiment déjà érigé de 1 296 m².

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Versement de la redevance - C.P.A. Les Perce-Neige de Saint-Boniface

2016-03-116

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 640 \$ au Club de Patinage Artistique Les Perce-Neige pour la participation à leurs activités de seize (16) enfants de la municipalité, pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – « Sentier pédestre : Parcours actif » - Autorisation à la directrice des loisirs

2016-03-117

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs, Karine Perreault, à présenter une demande dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) de la MRC de Maskinongé pour la réalisation d'un sentier pédestre offrant des exercices de mise en forme tout au long du parcours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois

CONSIDÉRANT que les festivités autour de la Fête nationale du Québec participent à développer un sentiment d'appartenance au milieu de vie des citoyens, à promouvoir la culture et à célébrer tous ensemble la fierté d'être Québécois;

Séance ordinaire du 7 mars 2016

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour maintenir et développer la tenue de cette activité sur le territoire de la municipalité ;

2016-03-118

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs, Karine Perreault, à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour les festivités de la Fête nationale du Québec sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Appel de candidatures moniteurs – Camp de jour

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les jeunes familles de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les besoins d'embaucher un (1) moniteur en chef et neuf (9) moniteurs réguliers pour répondre aux besoins de l'organisation du camp de jour;

2016-03-119

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs à annoncer les besoins d'embauche dans le journal Le Stéphanois, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de facturer un montant aux utilisateurs de ce service;

2016-03-120

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp de jour pour la saison estivale 2016 comme suit :

TARIFICATION CAMP DE JOUR 2016						
	À temps plein				À la semaine	À la journée
	Inscription	Sorties	Contribution municipale	total		
Résident	415 \$	115 \$*	(40 \$)	= 490 \$	90 \$	30 \$
Non résident	510 \$	115 \$*	0 \$	= 625 \$	105 \$	35 \$

*Obligatoire

Un escompte de 30 \$ est appliqué lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Projet d'oléoduc de TransCanada – Position de la Municipalité

Séance ordinaire du 7 mars 2016

CONSIDÉRANT que dans le rapport concernant la surveillance des pipelines de compétence fédérale, de la commissaire à l'environnement et au développement durable, Madame Julie Gelfand, il est révélé que différentes lacunes ont été constatées dont, entre autres, un manque de suivi adéquat concernant les conditions d'approbation des projets de pipelines et que les systèmes de gestion de l'information des suivis de l'Office national de l'Énergie (ONÉ) étaient désuets et inefficaces;

CONSIDÉRANT que dans ce même rapport, il est mentionné que des fuites de pipeline ou des déversements de pétrole ont été recensés chaque année pouvant mettre la santé de la population en danger et provoquer la contamination des écosystèmes ;

CONSIDÉRANT que la Commission signale qu'il reste du travail à faire pour s'assurer que les mesures d'urgence soient complètes et à jour ;

CONSIDÉRANT la requête en injonction déposée par la Procureure générale du Québec visant TransCanada Pipelines

Itée et Oléoduc Énergie Est Itée afin de faire en sorte que l'évaluation environnementale de la portion québécoise de leur projet d'oléoduc Énergie Est respecte la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

2016-03-121

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se prononce contre le passage du pipeline Énergie Est sur son territoire étant donné que la Municipalité a intérêt à protéger les nappes d'eau souterraines;

Il est de plus résolu de transmettre une copie de cette résolution au président d'Oléoduc Énergie Est, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à l'Office national de l'énergie et au président de Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

35. Avril - Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Séance ordinaire du 7 mars 2016

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

2016-03-122

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès décrète que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

36. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier

CONSIDÉRANT que la compagnie RE/MAX de Francheville inc. désire effectuer un barrage routier les 4 et 5 juin 2016, à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds pour l'organisme Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route sous juridiction provinciale;

2016-03-123

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la tenue d'un barrage routier, à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds au profit de l'organisme Opération Enfant Soleil, les 4 et 5 juin 2016, entre 10 heures et 16 heures, et ce, conditionnellement à ce que la compagnie RE/MAX de Francheville obtienne du ministère des Transports un permis d'événements spéciaux pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37. Motion de félicitations – Club Optimiste Le Stéphanois – Carnaval d'hiver

2016-03-124

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Club Optimiste Le Stéphanois pour le succès obtenu lors de la 8^e édition du Carnaval d'hiver qui s'est tenu du 5 au 7 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

38. Motion de félicitations – Simon Oleg Bourassa – Championnats canadiens de patinage de vitesse longue piste

2016-03-125

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Simon Oleg Bourassa pour s'être mérité deux médailles d'argent soit une au 500 m et l'autre au 300 m qui lui ont valu le troisième rang du classement cumulatif dans la classe junior, aux Championnats canadiens de patinage de vitesse longue piste qui s'est tenu à l'anneau Gaétan-Boucher à Québec, les 6 et 7 février 2016.

Séance ordinaire du 7 mars 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 31
Fin : 20 h 34

40. Clôture de la séance

2016-03-126

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière